



# Port de plaisance de Gallician

400 Route des Etangs 30600 GALLICIAN

P. : 06 27 30 21 82 – T./F. : 04 66 73 34 50

portdegallician@cc-petitecamargue.fr

## Ouverture de la capitainerie <sup>(1)</sup> :

Basse saison du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars

Du lundi au vendredi de 10h00 à 12h00. Fermé samedis et dimanches et jours fériés.

Haute saison : du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre

Lundi de 15h00 à 20h00, du mardi au dimanche de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 20h00,

<sup>(1)</sup> En dehors de ces horaires, vous pouvez joindre la Communauté de communes de Petite Camargue au 04 66 51 19 20 du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 (16h30 le vendredi).

## Tarifs 2019 <sup>(2)</sup> :

Longueur du bateau	Escale					Mois*	Hivernage*	Année*
	Escale journée	Escale journée	Escale Nuit	Escale Nuit	Semaine			
	Sans eau ni électricité	Avec eau et électricité	Sans eau ni électricité	Avec eau et électricité	Avec eau et électricité			
de 0 à 6,99	0,00 €	5,00 €	10,00 €	15,30 €	46,80 €	114,70 €	300,10 €	596,60 €
de 7 à 9,99	0,00 €	5,00 €	16,10 €	21,40 €	113,70 €	280,10 €	731,40 €	1 460,60 €
de 10 à 13,99	0,00 €	5,00 €	16,10 €	21,40 €	113,70 €	280,10 €	844,90 €	1 460,60 €
de 14 à 14,99	0,00 €	5,00 €	28,20 €	37,50 €	122,60 €	310,40 €	1 186,40 €	2 048,60 €
de 15 à 15,99	0,00 €	10,00 €	28,20 €	37,50 €	134,90 €	325,20 €	1 186,40 €	2 048,60 €
de 16 à 19,99	0,00 €	10,00 €	28,20 €	37,50 €	141,70 €	341,50 €	1 186,40 €	2 151,10 €
de 20 à 28,99	0,00 €	10,00 €	39,80 €	53,00 €	161,00 €	360,80 €	1 524,60 €	2 760,60 €
> 29 m	0,00 €	10,00 €	52,30 €	69,70 €	180,60 €	379,50 €	1 745,40 €	3 164,70 €

\* Pour les contrats à l'année, en hivernage ou au mois, les consommations électriques sont en supplément (compteurs divisionnaires).

### Autres services portuaires :

- Utilisation de la cale de mise à l'eau : Gratuit
- Utilisation du service de pompage des eaux grises et noires issues de la plaisance : Gratuit (sur rendez-vous)
- Accès au Wi-Fi : Gratuit
- Bateaux à passagers : tarif journalier : 69,70 € hors eau et électricité.

En cas d'occupation sans titre, les redevances sont mises d'office en recouvrement après constatations de l'occupation par les autorités investies du pouvoir de police.

Taxe de séjour en sus : 0,22 € par jour et par personne.

<sup>(2)</sup> Délibération n°2018.11.121 du 07 novembre 2018 relative à la tarification du port de plaisance de Gallician au 1<sup>er</sup> janvier 2019